



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 31/10/2025
Publié le
ID : 015-211500855-20251030-DEL_2025_28-DE

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

Séance du 30 Octobre 2025

Délibération n° DEL_2025_28

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 20 Octobre 2025

Présent(s) : AURATUS Eric, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, PUYBOUFFAT Delphine, THER Benoit, TOURLAN Anne, NOËL Géraud, MALGOUZOU Nathalie,

Absent(s) : AMARAL Emmanuelle, BADUEL Sébastien,

Secrétaire de Séance : OUSTRY Michel,

Objet de la délibération : LIGNE DE TRESORERIE

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la ligne de trésorerie d'un montant de 87000€ mis en 2024 arrive à échéance.

Compte tenu des recettes restant à encaisser (DETR 2025, FCS, Fonds de Soutien CABA) et que pour faire face aux dépenses de début d'année, il serait judicieux de renouveler cette ligne de trésorerie pour un montant de 87000 €

DECISION

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Afin de financer ses besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole une ligne de trésorerie de 87 000 € (Montant) émis aux conditions suivantes :

Euribor 3 mois (Valeur J-2 jours ouvrés de la réalisation flooré à zéro)

Marge : 0,700% Au taux actuel de : 2,721% marge comprise (pour information Euribor 3 mois : 2.021%) Si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée égale à zéro. Le taux d'intérêt plancher est égal à 0.7 %

- intérêts payables à trimestres échus,
- commission d'engagement 0,20% du montant choisi pour une durée de 12 mois soit 174 €

Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 30 octobre 2025
Reçu en préfecture le : 31 octobre 2025
Publié ou notifié le : 3 novembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
En Mairie le, 30 octobre 2025

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
OUSTRY Michel